



VIE MUNICIPALE

PLAN DE SOBRIÉTÉ 2022

En réponse au dérèglement climatique, aux risques de coupure électrique hivernale et afin de limiter l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie dans le budget communal, un plan de sobriété énergétique a été élaboré pour la commune d'Héric. Il a été présenté aux conseillers municipaux lundi 10 octobre 2022.

Mis en ligne le 24 novembre 2022

L'objectif premier est de limiter la consommation d'énergie. Aussi les mesures suivantes s'appliquent :

Les consignes de chauffage dans l'ensemble des bâtiments communaux sont fixées comme suit :

- Pendant les périodes d'occupation (écoles, multi-accueil, médiathèque, bureaux, salles de réunion...) : 19° C
- Dans les salles de sport : 14°C et 16°C pour les activités d'arts martiaux et de gymnastique (activités pieds nus)
- Hors période d'occupation (week-end, vacances) : 12° C

Les salles de réunion de l'ancienne école Sainte-Marie ainsi que la salle municipale ne seront pas chauffées (mais maintenues hors gel et humidité), des activités associatives ont été redéployées dans d'autres locaux, mieux isolés et mutualisés.

La saison de chauffe est réduite : elle a commencé début novembre 2022 et s'arrêtera au 15 avril 2023.

L'eau chaude aux lavabos sera coupée pour les usagers dans tous les bâtiments, sauf les écoles et le multi-accueil. Il est demandé, dans la mesure du possible, de limiter le recours aux douches.

Les zones et les horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public ont été revus. Dorénavant seront allumées toute la nuit les seules rues figurant en rouge sur le plan ci-contre.

Dans les autres rues de l'agglomération, les lampadaires seront éteints entre 23h et 6h.

Vous trouverez l'ensemble des actions de ce plan en le téléchargeant :

[Plan de sobriété énergétique 2022](#)



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00